

Chargé de communication

Le chargé de communication conçoit et met en œuvre les actions de communication internes et externes de la collectivité.

Le métier

Le chargé de communication est très autonome dans l'organisation de son travail, il doit être réactif face à la multiplicité des tâches et des interlocuteurs. Il a des horaires irréguliers, travail en bureau mais il est amené à se déplacer fréquemment. Son rythme de travail est souple car il est lié aux pics d'activité liés à l'organisation des événements. Le chargé de communication est une force de proposition auprès de l'autorité territoriale.

Les activités

- Participer à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité
- Concevoir et réaliser des campagnes de communication et d'actions de relations publiques
- Concevoir, suivre et/ou réaliser des supports de communication
- Recueillir, analyser et traiter de l'information
- Assister et conseiller les services du département
- Organiser et traiter des dossiers administratifs et budgétaires des projets
- Développer des partenariats et des relations avec la presse

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'attaché territorial ou de rédacteur territorial.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME